



S A T O M

L'apprentissage d'employé(e) de commerce

Satom SA est composé d'un service administratif composé de trois départements bien organisés. L'apprenti(e) est ainsi bien encadré. Le maître d'apprentissage veille quotidiennement à l'évolution de l'apprenti(e) soutenue par ses collègues, ce qui dénote une ambiance familiale mais bien structurée. L'apprentissage touche aux 3 domaines suivants :

le secrétariat - la comptabilité - les ressources humaines

- ✓ La première année consiste à saisir et distribuer le courrier, ainsi qu'un début de secrétariat.
- ✓ La deuxième année se passe à la comptabilité et à la gestion des fournisseurs.
- ✓ La troisième année comprend les ressources humaines, le secrétariat et les contentieux.

Depuis 2003, la formation d'employé(e) de commerce a été totalement réformée et une nouvelle ordonnance a été mise à jour en 2012. L'apprenti(e) est noté(e) à l'école, lors des cours interentreprises (cours pratiques) et par le maître d'apprentissage.

Formation élargie (**Profil E**)

Le Profil **E** constitue le deuxième profil dans le cadre de la formation commerciale et se distingue de la formation B (de base) par les branches enseignées. Les employés de commerce/formation élargie maîtrisent les tâches commerciales qui présentent un degré d'autonomie important. Ils sont prêts à redéfinir ou à organiser des tâches et des processus. Ils se considèrent comme des fournisseurs de prestations envers des clients internes et externes. Ils sont capables de s'exprimer sans problème par oral et par écrit dans le langage standard. Ils disposent de bonnes connaissances dans une deuxième langue étrangère et en anglais.

Maturité professionnelle (**Profil M**)

Diplôme permettant l'accès sans examen à une haute école spécialisée (en général dans le domaine de l'économie d'entreprise). Les cours de maturité professionnelle ne peuvent être suivis en cours de formation que pour les apprentis(es) du profil E.

Conditions: certificat d'éducation secondaire obligatoire et examen d'admission réussi.

Cours interentreprises

Élément d'examen de la partie « entreprise » de la formation : le maître d'apprentissage évalue, sur la base de critères prédéfinis, la prestation et le comportement de la personne en formation sur sa place de travail. La personne en formation suit 6 STA en 3 ans (2 par an). La moyenne de toutes les notes compte pour 25% pour la partie de l'examen de fin d'apprentissage qui porte sur la formation en entreprise.

Pour en savoir plus : www.satomsa.ch ou www.orientation.ch